
Séance du 05 juin 2026

Date de la convocation

28 mai 2026

Date de l’affichage du
compte-rendu de la séance :

L’an deux mille vingt-six, le cinq juin à 19 heures, le conseil municipal de la Commune d'Hornoy le Bourg, légalement convoqué, s’est réuni au lieu extraordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOINEL Richard, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

DOINEL Richard	HODENCQ Ophélie	FOURÉ Gérard
SACLEUX Florence	SERET Pauline	LESTERLIN Maryvonne
VAN DE MOORTELE Antoine	LAPOSTOLLE Sophie	ROUX Alain
DUBOIS Magali	FOURÉ Maxime	VERHAEGHE Patricia
BONNEROY Dominique	LEBRUN Claude	FROIDURE James
MAILLOT Mickaël	CARPENTIER Élise	
LEFEVRE Gérard	DU PASSAGE Véronique	

A 19h00, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte ; le quorum étant atteint, l’Assemblée peut valablement délibérer.

Mme DUBOIS Magali a été nommée secrétaire de séance,

ORDRE DU JOUR :

- | | |
|------------|--|
| N° 2026-38 | 1. Election des délégués et suppléants pour les sénatoriales |
| N° 2026-39 | 2. Désignation des membres du CCAS ORIVAL |
| / | 3. Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales |
| N° 2026-40 | 4. Remplacement d’un mat – 17 Rue du Molliens |
| N° 2026-41 | 5. Délégations de fonctions du Maire aux adjoints (avec ordre de priorité) |
| / | 6. Parking cimetière ORIVAL |
| / | 7. Aire de jeux – HORNOY |
| N° 2026-42 | 8. Subventions |
| | 9. Questions diverses |

1. Election des délégués et suppléants pour les sénatoriales - N°2026-38

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l’élection des sénateurs,

Vu la circulaire NOR : INTP2611651 du 6 mai 2026, Monsieur Le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l’ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s’agit de Messieurs FROIDURE James, FOURÉ Maxime et Mesdames LESTERLIN Maryvonne, SERET Pauline. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Monsieur Le Président rappelle l'objet de la séance qui est la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19

Sont proclamé pour les élections sénatoriales :

- Délégués titulaires : DOINEL Richard, SACLEUX Florence, MAILLOT Mickaël, DUBOIS Magali, VAN DE MOORTELE Antoine, LAPOSTOLLE Sophie, FOURÉ Gérard, DU PASSAGE Véronique et FROIDURE James
- Suppléants : LESTERLIN Maryvonne, LEBRUN Claude, HODENCQ Ophélie et FOURÉ Maxime

2. Désignation des membres du CCAS ORIVAL – N° 2026-39

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de procéder à la désignation des membres du comité de la section du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'ORIVAL,

Monsieur le Maire rappelle que la section du CCAS est gérée par un comité composé comme suit :

- Un président : le Maire délégué, Monsieur Claude LEBRUN ;
- Trois élus : les délégués élus du Conseil Municipal ;
- Des membres nommés par le Maire.

Après en avoir délibéré, sont élus, à l'unanimité, membres du comité de la section du CCAS d'ORIVAL, pour la durée de leur mandat :

- Madame Sophie LAPOSTOLLE
- Monsieur Gérard LEFEVRE
- Madame Magali DUBOIS

Sont nommés membres du comité de la section du CCAS d'ORIVAL, par Monsieur le Maire :

- Madame Maryline CUVILLIERS ;
- Monsieur Raymond BROSZNIOKWI ;
- Madame Valérie PRUVOT.

Le comité est présidé par le Maire délégué, Monsieur Claude LEBRUN.

3. Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales

Il est rappelé que, conformément à la réglementation en vigueur, ne peuvent siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales :

- Le Maire,
- Les maires délégués,
- Les adjoints titulaires d'une délégation,
- Les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales.

La commission doit être composée comme suit :

- **3 conseillers municipaux** appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, désignés dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires ;
- **2 conseillers municipaux** appartenant à la deuxième liste, également désignés dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires.
-

Après en avoir délibéré, sont désignés membres de la commission de contrôle des listes électorales :

- Madame **HODENCQ Ophélie**,
- Madame **LESTERLIN Maryvonne**,
- Monsieur **FOURÉ Gérard**,
- Monsieur **FROIDURE James**,
- Monsieur **ROUX Alain**.

La composition de la commission est ainsi arrêtée.

4. Remplacement d'un mât – 17 Rue du Molliens - N°2026-40

Le Maire présente à l'assemblée le projet d'éclairage public étudié par territoire d'Energie Somme relatif à :

« Eclairage public 17 rue de Molliens (remplacement d'un mât) »

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 6 924,00 euros TTC et de solliciter Territoire d'Energie Somme en vue de lui confier la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Si Territoire d'Energie Somme accepte, il sera établi entre cette dernière et la commune une convention pour maîtrise d'ouvrage des travaux pour Territoire d'Energie Somme sous mandat de la commune suivant le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par Territoire Energie Somme
(20% du coût hors taxes des travaux) 1 154,00 €
- Contribution de la commune 5 770,00 € (1)

TOTAL TTC : 6 924,00 €

(1) Dont 1 135,81 récupérable au FCTVA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le projet présenté par Territoire d'Energie Somme estimé à 6 924,00 €
- De solliciter Territoire d'Energie Somme en vue de lui confier la maîtrise d'ouvrage des travaux, sous mandat de la commune
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux,
- D'inscrire au budget la totalité de l'opération, TVA comprise et de solliciter le fonds de concours de TE80 d'un montant de 1 154,00 €

Il est précisé que l'assurance de la commune, Groupama, remboursera 4 066,94 € ainsi que la franchise de 260,56 €, ramenant le reste à charge pour la commune à 1 442,50 €.

5. Délégation de fonction du Maire aux adjoints – N°2026-41

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, par délibération n° 20-2026 en date du 26 mars 2026, le Conseil municipal a accordé des délégations de fonctions à des adjoints et/ou conseillers municipaux.

Il informe l'assemblée que, par courrier en date du 19 mai 2026, reçu dans le cadre du contrôle de légalité, les services de la Préfecture de la Somme ont relevé que cette délibération est entachée d'illégalité. En effet, la délégation de fonctions relève exclusivement de la compétence du Maire, conformément aux dispositions de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire rappelle que, sous sa surveillance et sa responsabilité, il peut déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux adjoints et, dans les conditions prévues par la loi, à des conseillers municipaux.

Afin de se conformer aux observations de la Préfecture et de régulariser la situation administrative de la commune, il est proposé au Conseil municipal de procéder au retrait de la délibération n° 20-2026 du 26 mars 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de retirer ladite délibération.

Il est précisé que les délégations de fonctions nécessaires au fonctionnement des services municipaux seront désormais accordées par arrêtés du Maire, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

La décision est adoptée à l'unanimité.

6. Parking cimetière ORIVAL

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du projet de création d'un parking au niveau du cimetière d'ORIVAL.

Il précise que deux devis ont d'ores et déjà été réalisés afin d'évaluer le coût de cette opération :

- un devis d'un montant de **6 336 € TTC** établi par l'entreprise SAS VAN DAMME ;
- un devis d'un montant de **5 624 € TTC** établi par l'entreprise SARL LUCAS-BEAUDMONT.

Madame HODENCQ Ophélie suggère d'étudier la possibilité d'aménager une aire de covoiturage sur ce site, ce qui pourrait permettre à la commune de solliciter des subventions.

Il est également évoqué la nécessité de se rapprocher des services compétents afin de vérifier les modalités de dépôt d'une demande de permission de voirie.

Ce point est présenté pour information et fera l'objet d'un examen complémentaire.

7. Aire de jeux

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la dégradation de l'aire de jeux existante, nécessitant son remplacement.

Deux propositions distinctes sont présentées :

- **Proposition n°1 : modèle Météorite 3 à 8 ans**
Fournisseur : JPP DIRECT
Type d'équipement : tourelle avec toit, glissière, échelle droite et cordage.
Montant : 2 884.45 € HT
- **Proposition n°2 : modèle Pitchounette 2 à 7 ans**
Fournisseur : JPP DIRECT
Type d'équipement : Glissière, mur d'escalade, tunnel.
Montant : 2 658.33€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote :

8 voix pour la première proposition ;

10 voix pour la seconde proposition ;

1 abstention.

La seconde proposition est donc retenue.

Monsieur le Maire est chargé de la mise en œuvre de cette décision.

8. Subventions – N°2026-42

Monsieur le Maire donne lecture des subventions demandées :

- **Parents d'élèves :**
Demande exceptionnelle de 400 € pour le renouvellement de leur ecocup.
Résultat du vote : 19 pour, 0 contre, 0 abstention.
- **Club de l'Amitié :**
Attribution d'une subvention de 350 €.
Résultat du vote : 16 pour, 2 contre, 1 abstention.
La proposition est adoptée.
- **Téléthon :**
Demande de soutien financier.
Résultat du vote : 0 pour, 19 contre, 0 abstention.
La demande est rejetée.
- **CCAS d'Hornoy :**
Participation fixée à 6 € par habitant, soit 1 445 habitants $\times$ 6 € = 8 670 €.
Résultat du vote : 19 pour, 0 contre, 0 abstention.
La proposition est adoptée.
- **CCAS d'Orival :**
Participation fixée à 6 € par habitant, soit 201 habitants $\times$ 6 € = 1 206 €.
Résultat du vote : 19 pour, 0 contre, 0 abstention.
La proposition est adoptée.
- **Les Marcassins :**
Attribution de 700 € pour l'organisation de la course, ainsi que 200 € pour l'année 2026.
Résultat du vote : 19 pour, 0 contre, 0 abstention.
La proposition est adoptée.
- **Foyer Socio-Éducatif (FSE) :**
Demande de subvention pour mettre en œuvre leurs projets, concernant les 44 élèves d'HORNOY-LE-BOURG scolarisé au collège de BEAUCAMPS-LE-VIEUX.
Monsieur le Maire ouvre le débat. Une participation de 5 € par élève est proposée et retenue.
Monsieur ROUX Alain s'interroge sur les modalités de répartition de cette participation. Il est précisé que les fonds seront mutualisés sous forme de pot commun, la distinction individuelle étant difficile à établir.
Résultat du vote : 15 pour, 3 contre, 1 abstention.
La proposition est adoptée.
- **APFE :**
Demande de participation financière.

Résultat du vote : 0 pour, 19 contre, 0 abstention.

La demande est rejetée.

Il est précisé que le loyer devra être régularisé avant tout nouvel examen.

- **Collège d'Airaines :**

Demande de participation pour un voyage scolaire concernant 2 élèves de la commune.

Le Conseil municipal décide de renvoyer la demande au CCAS pour étude.

- **Collège de Gamache :**

Demande de participation pour un voyage scolaire concernant 1 élève de la commune.

Le Conseil municipal décide de renvoyer la demande au CCAS pour étude.

L'ensemble des décisions est adopté conformément aux résultats des votes.

9. Questions diverses

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la situation d'un terrain appartenant à la commune, situé à BEZENCOURT, pour lequel un administré souhaite acquérir une partie.

Il est précisé qu'un bornage devra être effectué.

Monsieur ROUX Alain s'interroge sur le nombre de bornes à prévoir. Il est indiqué qu'une seule borne serait a priori nécessaire, sous réserve de l'étude.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à ce projet, sous réserve que la commune ne subisse aucune perte financière.

Monsieur DOINEL Richard sollicite l'avis du Conseil municipal concernant une demande, d'un particulier, de location de la Maison des Jeunes dans un objectif lucratif.

Le Conseil municipal émet un avis défavorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'intégrer cette interdiction dans le règlement intérieur, sauf pour les associations, ce qui est accepté.

Madame DUBOIS Magali informe le Conseil municipal d'une augmentation du nombre de visites sur le site internet de la commune.

Elle précise que la rubrique la plus consultée est celle des comptes rendus du Conseil municipal.

Monsieur le Maire soulève la question de l'organisation du nettoyage des églises lors des manifestations.

Madame VERHAEGHE Patricia indique que, lors du précédent mandat, cette tâche incombait aux maires délégués.

Le Conseil municipal ne souhaite pas reconduire cette organisation. Madame DU PASSAGE Véronique propose que cette mission revienne à l'équipe liturgique.

Compte tenu du manque de bénévoles et du nombre d'églises, il est proposé que chaque maire délégué organise le nettoyage une fois par an, à l'occasion de la fête du village, et que lors des autres manifestations, cette charge revienne aux familles concernées.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Madame VERHAEGHE Patricia demande la disponibilité du compte rendu de la réunion de SELINCOURT tout en soulignant la qualité et l'intérêt des comptes rendus réalisés pour les autres villages.

Elle évoque également l'absence du drapeau français lors de la commémoration du 8 mai. Monsieur le Maire reconnaît un oubli et indique que la cérémonie du 8 mai se tiendra à SELINCOURT l'année prochaine en compensation

Monsieur le Maire informe que l'assemblée générale de l'Etoile Sportive Deux Vallées se tiendra le 19 juin à 18 h 30 au stade de NEUVILLE-COPPEGUEULE.

Madame DUBOIS Magali précise qu'une soirée interclubs de judo aura lieu le même jour.

Monsieur le Maire annonce la reprise d'un projet de construction de deux logements communaux à ORIVAL, destiné à reloger deux locataires dont les logements actuels sont insalubres.

Le projet, établi par la société ABJ, s'élève à 360 780 € et prévoit deux logements mitoyens à étage comprenant une cuisine ouverte sur le séjour, une salle de bain, des toilettes et trois chambres.

La visite de la commission pour le fleurissement de nos villages est prévue le 17 juin 2026.

Monsieur le Maire informe que les travaux de nettoyage du terrain, destiné au lotissement des 4 arbres, ont coûté, pour le moment, 15 492 €.

Madame CARPENTIER Élise s'interroge sur la possibilité de louer le gîte communal.

Il est indiqué que celui-ci nécessite des travaux, notamment le remplacement des literies, et ne pourra pas être loué avant la fin de l'année 2026.

Monsieur le Maire précise qu'il est actuellement occupé par un artisan intervenant sur le chantier de la résidence seniors, mais que celui-ci envisage de quitter les lieux.

Monsieur DOINEL Richard indique que le CCAS a dû couvrir un emprunt à hauteur de 60 000 € cette année et que cette situation pourrait se reproduire en l'absence de signature du promoteur.

Monsieur le Maire demande aux maires délégués de recenser, pour le 15 juin, les trous présents dans les voiries des villages.

Il est également rappelé que les haies empiétant sur la voie publique doivent être taillées.

Concernant les arbres sur le D211 reliant HORNOY et HALLIVILLERS, il est envisagé leur abattage par le département avec replantation, sur une parcelle à proximité, de 3 arbres pour chaque arbre abattu. Cependant une association demande que les arbres soient replantés au même endroit.

La séance est levée à 21h35